

## Sénat de Belgique.

---

### Projet de loi contenant les Budgets du Département des Finances, des Non-Valeurs et Remboursemens et du Péage, et des Dépenses pour ordre, pour l'exercice de 1841.

---

## Léopold, Roi des Belges,

A tous présens et à venir, Salut :

Nous avons, de commun accord avec les Chambres, décrété et nous ordonnons ce qui suit :

#### Article Premier.

Les Budgets du Département des Finances, des Remboursemens, Non-Valeurs et du Péage, et des Dépenses pour ordre, pour l'exercice de 1841, sont fixés comme suit :

Le Budget du Département des Finances, à la somme de onze millions, deux cent soixante-dix-huit mille, trois cent trente-cinq fr. (fr. 11,278,335);

Le Budget des Remboursemens, Non-Valeurs et du Péage, à la somme d'un million, huit cent six mille, deux cents francs (fr. 1,806,200);

Le Budget des Dépenses pour ordre, à la somme d'un million, sept cent quatorze mille francs (fr. 1,714,000), répartis conformément aux tableaux annexés à la présente loi.

#### Art. 2.

La présente loi sera obligatoire le lendemain de sa promulgation.

Mandons et ordonnons, etc.

*Bruxelles, le 22 janvier 1841.*

*Le Président de la Chambre  
des Représentans,  
( Signé ) FALLON, ISIDORE.*

*Les Secrétaires,  
( Signé ) DE VILLEGAS,  
DE RENESSE.*

## Tableau du Budget du Ministère des Finances pour l'exercice 1841.

## CHAPITRE PREMIER.

*Administration centrale.*

Art. 1.	Traitement du Ministre.	21,000	»	
— 2.	Id. des fonctionnaires et employés.	428,200	»	
— 3.	Frais de tournées du Ministre et des fonctionnaires.	10,000	»	
— 4.	Matériel.	35,000	»	
— 5.	Service de la monnaie.	7,200	»	
— 6.	Multiplication des carrés et coussinets pour la fabrication des diverses monnaies, et frais de comptage.	30,000	»	} 983,400 »
— 7.	Achat de matière et frais de fabrication de pièces de 5 et de 2 centimes, jusqu'à concurrence d'une valeur nominale de 500,000 francs.	330,000	»	
— 8.	Magasin général des papiers pour l'administration centrale et les provinces.	117,000	»	
— 9.	Frais de publication et de rédaction de documents statistiques.	5,000	»	

## CHAPITRE II.

*Administration du Trésor dans les provinces.*

Art. 1.	Traitement des Directeurs.	86,550	»	
— 2.	Caisse générale de l'Etat.	220,000	»	} 306,550 »

## CHAPITRE III.

*Administration des contributions directes, cadastre, douanes et accises, de la garantie et des poids et mesures.*

Art. 1.	Traitement des employés du service sédentaire.	844,800	»	
— 2.	Remises et indemnités des comptables.	1,630,000	»	
— 3.	Traitement des employés du service actif.	4,631,900	»	
— 4.	Renforcement du personnel de la douane.	70,000	»	
— 5.	Traitement des employés de la garantie.	43,860	»	
— 6.	Id. de l'inspecteur en chef et des vérificateurs des poids et mesures.	58,100	»	} 8,231,780 »
— 7.	Traitement des avocats de l'administration.	35,670	»	
— 8.	Frais de bureau et de tournée.	186,650	»	
— 9.	Indemnités.	334,800	»	
— 10.	Matériel.	140,000	»	
— 11.	Crédit pour opérations cadastrales dans le Limbourg et le Luxembourg.	200,000	»	
— 12.	Indemnité pour transcriptions de mutations, etc., dans les bureaux de la conservation au chef-lieu des sept provinces entièrement cadastrées.	25,000	»	
— 13.	Frais généraux d'administration de l'entrepôt d'Anvers.	31,000	»	

## CHAPITRE IV.

*Administration de l'enregistrement, des domaines et des forêts.*

Art. 1.	Traitement des employés de l'enregistrement.	348,090	»	
— 2.	Id. id. du timbre.	49,920	»	} 1,729,930 »
— 3.	Id. id. du domaine.	49,710	»	
— 4.	Id. id. forestiers.	225,000	»	
— 5.	Remises des receveurs.	852,910	»	
— 6.	Id. des Greffiers.	41,000	»	
— 7.	Frais de bureau des Directeurs.	20,000	»	
— 8.	Matériel.	28,000	»	
— 9.	Frais de poursuites et d'instances.	55,000	»	
— 10.	Dépenses du domaine.	60,800	»	

( 3 )

CHAPITRE V.

Art. uniq. Employés en disponibilité. . . . . 3,675 »

CHAPITRE VI.

*Secours.*

Art. uniq. Secours à des employés, veuves ou enfants d'employés, qui, n'ayant pas de droits à la pension de retraite, ont néanmoins des titres à l'obtention d'un secours à raison de leur position malheureuse. . . . . 5,000 »

CHAPITRE VII.

Art. uniq. Dépenses accidentelles et imprévues. . . . . 18,000 »  

---

11,278,385 »

*Tableau du Budget des Non-valeurs et remboursements.*

CHAPITRE PREMIER.

*Non-valeurs.*

Art. 1. Non-valeurs sur le foncier. . . . .	300,000 »	}	776,700 »
— 2. Id. sur l'impôt personnel. . . . .	350,000 »		
— 3. Id. sur les patentes. . . . .	73,000 »		
— 4. Décharge ou remise aux bateliers en non-activité. . . . .	35,000 »		
— 5. Non-valeurs sur les redevances des mines. . . . .	18,700 »		

CHAPITRE II.

*Remboursements.*

Art. 1. Restitutions de droits et amendes et intérêts y relatifs, de frais d'adjudication et de façon d'ouvrages brisés. . . . .	30,000 »	}	379,500 »
— 2. Restitutions d'impôts, péages, capitaux, revenus, remboursements et paiements d'intérêts, frais d'adjudications et charges des successions vacantes ou en déshérence, etc. . . . .	200,000 »		
— 3. Remboursements des postes aux offices étrangers. . . . .	100,000 »		
— 4. Attributions aux employés des postes de la moitié du port des journaux. . . . .	37,500 »		
— 5. Attributions d'amendes forestières. . . . .	12,000 »		

CHAPITRE III.

Art. uniq. Remboursement du péage sur l'Escaut. . . . . 650,000 »  

---

1,806,200 »

DÉPENSES POUR ORDRE.

Art. 1. Extinction des bons du Trésor émis en vertu de la loi du 1 <sup>er</sup> janvier 1839, à concurrence des remboursements à effectuer par la banque de Belgique. . . . .	1,000,000 »	}	1,714,000 »
— 2. Attributions d'amendes, saisies et confiscations opérées par l'administration des contributions. . . . .	120,000 »		
— 3. Remboursement de cautionnements dont les fonds versés en numéraire sont restés en Hollande. . . . .	200,000 »		
— 4. Remboursement de cautionnements versés en numéraire dans les caisses du Gouvernement de Belgique. . . . .	150,000 »		
— 5. Restitution de cautionnements fournis pour sûreté des droits de douanes, d'accises, etc. . . . .	200,000 »		
— 6. Frais d'expertise de la contribution personnelle. . . . .	30,000 »		
— 7. Frais d'ouverture des entrepôts. . . . .	14,000 »		